



Elections des représentants des formateurs au nouveau Conseil d'Ecole de l'IUFM, école intégrée à l'Université de BOURGOGNE

Avec les syndicats de la FSU : Une autre ambition pour la formation



Enseignants
du supérieur



Enseignants de
second degré
et C.P.E



SNUipp
Professeurs
des écoles



Enseignants d'EPS



Enseignants
en lycée professionnel

**La FSU se bat pour exiger
une formation universitaire de qualité
qui réponde au défi
de la réussite de tous les élèves**

Cette réussite requiert :

- Un **pilotage national amplifiant les moyens** alloués par l'Etat aux formations ;
- La **redéfinition négociée du cahier des charges des formations** dans la perspective d'une formation appuyée sur le processus et les produits de la recherche, et non sur l'extension inconsidérée de stages sur le terrain, qui aggrave l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement ;
- Les **conditions d'un développement harmonieux** des formations assurées par l'IUFM, dans le cadre de l'Université de Bourgogne ;
- La **mise en échec des dispositions** les plus nocives de la loi **L.R.U.** improprement intitulée « loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités ».

Depuis le 1er janvier 2008, l'IUFM de Bourgogne est une Ecole Interne de l'Université de Bourgogne : c'est le Conseil d'Ecole qui en devient l'organe délibératif, chargé notamment de débattre du **budget**, des **recrutements** mais aussi de la **carte et des plans de formation**, des **conditions d'admission en 1ère année**, de la **politique de recherche**... Les élus FSU ont le plus souvent été les seuls à intervenir et à débattre des conditions dans lesquelles s'est faite l'intégration. Jusqu'au bout, ils ont défendu l'intérêt des personnels et des usagers. Demain, les **élus de la FSU, représentant toute l'académie**, s'engageront pour une **participation réelle et démocratique des personnels et des usagers** dans la vie de l'IUFM car la **réussite du processus d'intégration est un enjeu considérable pour l'amélioration de la formation des maîtres dans notre pays et dans notre région.**

Cela nécessite une autre ambition pour la formation !

(Lire la profession de foi complète sur <http://www.dijon.snes.edu>)

Avec la FSU, faites entendre votre voix! Élisez vos représentants :

1 - Laurence MAUREL

(P.I.U.F.M. Centre de DIJON)

2 - Martine JACQUES

(P.I.U.F.M. Centre d'AUXERRE)

**Le 26 mars, VOTEZ pour les candidats de la FSU
Collège B des maîtres de conférence et autres enseignants chercheurs**



FSU - Fédération
Syndicale Unitaire

Nos ambitions pour la formation

*Les élus FSU au Conseil de l'IUFM de Bourgogne, attachés à défendre un service public de formation des maîtres de qualité et à favoriser la renaissance d'une politique de recrutement des enseignants à la hauteur des besoins du pays, défendront les quatre grands principes suivants :
démocratie, laïcité, qualité et libertés académiques.*

L'Enseignement et la Recherche ne sont pas des marchandises mais **un service public**. Ils relèvent donc d'un développement qui ne les assujettit ni aux pouvoirs politiques ni aux intérêts économiques. Cela ne peut se faire qu'avec :

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

- **2 années pleines au moins** de formation initiale (dont une année de préparation au concours),
- **Un service allégé** pour les néo-titulaires, et des compléments de formation consistants, destinés à accompagner leur prise de fonction,
- Une **formation continue** des enseignants (de plus en plus inexistante) sur le temps de travail, pilotée par les besoins réels des personnels et non par les injonctions,
- Une **complémentarité des compétences de tous les formateurs** (enseignants chercheurs, PIUFM, maîtres formateurs, DEA, professeurs déchargés ou à temps partagé, conseillers pédagogiques), la coopération avec les autres composantes de l'Université et les autres acteurs du système éducatif,
- La développement, dans le premier et le second degrés, d'un **réseau de formateurs de terrain**, formés et bénéficiant d'une qualification reconnue,
- La reconnaissance d'un **véritable statut de formateur** pour les DEA, les PEIMF, ainsi que pour les conseillers pédagogiques du second degré.

- Une politique ambitieuse de recrutement des enseignants au sein de la **fonction publique d'Etat** par des **concours à caractère national**
- Les **moyens fléchés** nécessaires aux IUFM devenus des écoles internes au sein de l'Université
- Une **formation à la fois plus universitaire et plus professionnelle**, une réelle articulation théorie-pratique fondée sur un équilibre entre les contenus scientifiques de haut niveau, les didactiques des disciplines et la pédagogie.
- L'obtention de crédits ECTS pour les étudiants et stagiaires dans la perspective d'un **master** reconnu.
- Dans toutes les formations dispensées, des **volumes horaires suffisants** pour former des enseignants à haut niveau de qualification.

FORMATION DE FORMATEURS

- La reconnaissance du droit, sur le temps de service, à la **formation initiale universitaire et diplômante** et à la **formation continue** pour tous les formateurs
- Le maintien et le développement à tous les niveaux de plans de formation négociés avec les formateurs.

RECHERCHE

- Une **relance de projets de recherche ambitieux**.
- Des moyens pour permettre, en synergie avec les autres composantes de l'Université, **l'implication de l'ensemble des formateurs dans des travaux de recherche**, valorisés tant au niveau des services (décharges destinées à la préparation de masters et de thèses) qu'au niveau du **développement de carrière**.
- Le développement de toutes les formes de recherche et leur **diffusion** doivent être amplifiés et programmés dans les budgets des établissements. La **recherche-action** doit connaître un nouvel essor.

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

- Le **maintien et le développement de toutes les implantations existantes**.
- La **réduction de la taille des groupes** en formation.
- Le soutien aux projets permettant une meilleure **réussite des étudiants** qui ne soient pas basés sur des heures supplémentaires et des vacances.
- La nécessité d'un **cadre national** des règles de gestion et de décompte des services **intégrant tous les actes pédagogiques** : enseignements, visites, séminaires, suivis d'écrits, tutorat...
- La reconnaissance des **effets positifs de la co-animation**.
- Une meilleure définition des interventions des formateurs dans le souci **d'accroître la cohérence des services** et d'éviter l'émiettement des tâches.
- Le **respect des procédures démocratiques** en matière de répartition des responsabilités.

EMPLOI

- Un équilibre optimal entre les différentes catégories de formateurs, nécessitant **l'amélioration du nombre de formateurs** de centre, à plein temps, et la création d'emplois statutaires attractifs à destination des formateurs intervenant à temps partiel.
- Le maintien d'un nombre suffisant de **techniciens et d'agents de développement des TICE**, afin d'amplifier l'usage des nouvelles technologies dans le cadre des formations.